



Sommaire

Edito

par Christian Peltais «Tous en ordre de marche»p.1

Etats Généraux de l'Industrie-Résumé des interventions de la C.G.T.....p.2

Mise en place des **Conseils des CPAM** de la région Bretagnep.3

Salon des C.E. et CHSCT 21-22-23 avril 2010
Inscriptionsp.4

Agenda

12 février-Rennes-Comité Régional

24 février-Action pour la revalorisation des retraites et pensions

24 février-Commission paritaire régionale Dialogue Social Artisanat

5 mars-Rennes- journée cinéma de l'ISSTO-débats avec T. Le Paon et M. Oussedik

9 mars-Bureau régional sur la politique des cadres avec la participation de G. Lovera

15 mars (U.D. 29) et **16 mars** (U.D. 22)-Débat sur l'énergie

16 mars-Collectif formation

25 mars-Préparation C.E.S.R.

TOUS EN ORDRE DE MARCHÉ



Le C.C.N. a décidé

d'une semaine de mobilisation de toute la C.G.T., du 15 au 19 février 2010

pour sensibiliser les salariés sur l'avenir de la retraite et engager une démarche pour une action unitaire début mars.

Le nouveau cycle d'attaques sur l'emploi, les services publics et la retraite par répartition, s'il est un moment crucial pour le pouvoir en place et l'ensemble de la classe politique, il donne aussi une grande responsabilité à la première organisation syndicale du pays. C'est pourquoi, le C.C.N. décide de mettre toutes les forces de la C.G.T. en ordre de marche (pas uniquement un syndicat sur trois). Ainsi, après un programme de formation sur la retraite, la semaine de déploiement et d'initiatives du 15 au 19 février (à partir du 12 février, affiches, 4 pages éditée à 2 millions d'exemplaires, seront disponibles dans les U.D.). La confédération met tout en œuvre pour une unité d'action début mars. Cette démarche ne s'oppose pas à la campagne décidée régionalement sur l'emploi et les revendications sociales.

Nous devons prendre des dispositions pour élaborer des plans de travail afin que la C.G.T. mette en débat ses propositions sur l'ensemble de la région.

Le Comité Régional qui se réunira le 12 février à Rennes fera le point sur la prise en compte de la pétition régionale lancée à

l'occasion de la restitution des Etats Généraux de l'Industrie à Pontivy. C'est un outil pour contribuer à matérialiser le niveau du rapport de force autour de nos propositions. Cette démarche doit amener l'ensemble des organisations de la C.G.T. (en territoire et dans les entreprises) à mettre à jour, ou élaborer les cahiers de revendications afin de décider avec les salariés du niveau d'action pour les faire aboutir.

Nous avons une plateforme revendicative régionale qui est la base de nos interventions à tous les niveaux. Elle a été présentée et argumentée auprès de partis politiques, du Président du Conseil Régional, devant le préfet de région qui s'est engagé à faire un point annuellement sur les questions industrielles en Bretagne.

Nous étions plus de 50 militants à Pontivy ou nous avons, une nouvelle fois, défendu nos propositions pour sortir durablement de la crise. L'organisation des débats n'a pas permis à tous les militants de s'exprimer. Nous n'en resterons pas là. Le Comité Régional du 12 décembre, avec la participation des secteurs professionnels et représentants des U.L. décidera des suites à donner. D'ores et déjà, la première d'entre elles est de réunir l'ensemble des camarades qui se sont investis dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie **pour trouver les moyens d'ancrer l'activité de la C.G.T. dans les territoires, dans la durée.**

Christian PELTAIS
Secrétaire du Comité Régional

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Christian PELTAIS
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Etats Généraux de l'Industrie : des caisses de résonance pour les revendications des salariés

Une véritable solution à la crise passe par un renversement des priorités. Augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux, sécuriser les emplois, renforcer le potentiel de création de valeur ajoutée des entreprises et dans les territoires, développer les techniques respectueuses de l'environnement... tout cela nécessitera une nouvelle dynamique des investissements productifs, choisis selon des critères rigoureux privilégiant l'efficacité économique et sociale plutôt que la recherche de la rentabilité pour les actionnaires. La réalité de l'emploi industriel est préoccupante. Les exemples d'entreprises qui licencient ne manquent pas. En Bretagne, plus de 5 000 emplois ont disparu sur un an, auxquels il faut ajouter les licenciements individuels, les fins de CDD, les ruptures conventionnelles. Le chômage a augmenté de 20 %.

Aussi, nous voulons le renforcement des filières d'activités principales de la Bretagne que sont l'agroalimentaire, l'automobile, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'électronique, la pêche, la défense, la construction et le tourisme, le lancement de la filière de déconstruction de navires en fin de vie, les énergies marines, climat pôle, sans oublier le secteur de l'économie sociale.

Pour ce faire, nous revendiquons une intervention coordonnée et efficace de la puissance publique, le renforcement et le développement des services publics, le développement de la recherche et de l'innovation.

Il y a nécessité de réorienter les pôles de compétitivité en pôles de développement, pour de véritables partenariats grandes entreprises/PME-PMI en y impliquant les banques, la Caisse

RESTITUTION DES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE



Christian PELTAIS



Jean-Edmond COATRIEUX



Didier MORIN



Jean-Luc BORDES

Pontivy le 20 janvier 2010

des dépôts, les fonds de formation, les Comités d'Entreprise et les organisations syndicales.

Nous revendiquons des droits d'intervention pour les salariés, le renforcement des prérogatives des C.E. et la nécessité du contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Nous portons aussi la proposition de création de comités interentreprises que ce soit par filières, au niveau régional, dans les territoires et dans les pôles de compétitivité.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de gagner des droits pour tous les salariés. Dans cet objectif, la C.G.T. revendique la création d'un fonds régional mutualisé pour l'emploi afin que les salariés puissent garder les contrats de travail entre deux emplois.

La réorientation du crédit devrait pouvoir s'ancrer sur des projets concrets, soutenus par les salariés et les élus locaux et régionaux, dans le cadre des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires dont la Cgt réclame la constitution. Mais elle devrait également pouvoir s'appuyer sur l'existence d'un pôle financier public.

Au travers de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) territoriale, nous dégageons des convergences d'intérêts entre les salariés dans les entreprises et pour le développement de l'emploi dans les territoires.

La CGT propose aux pouvoirs publics de mettre en place, dans les bassins d'emploi, des laboratoires d'expérimentation du statut du travailleur salarié et une sécurité sociale professionnelle. Cela passe aussi par le maintien d'un service public de formation professionnelle fort, capable d'accompagner les salariés dans leurs attentes, notamment par une approche de promotion sociale et d'anticiper les mutations économiques.

La CGT est opposée à la suppression de la taxe professionnelle et milite pour sa transformation en un impôt pour l'emploi et le développement solidaire des territoires. Pour la CGT, une véritable solution à la crise passe par un renversement des priorités. Cela suppose une nouvelle dynamique des investissements productifs, choisis selon des critères rigoureux privilégiant l'efficacité économique et sociale plutôt que la recherche de la rentabilité pour les actionnaires.

Les banques devraient refinancer à des taux préférentiels les crédits favorables à la création d'emplois viables, à l'élévation des qualifications des salariés, à l'investissement productif et au développement maîtrisé des territoires. Cette réorientation du crédit devrait pouvoir s'ancrer sur les mobilisations sociales autour de projets concrets, dans le cadre des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires dont la Cgt réclame la constitution. Mais elle devrait aussi pouvoir s'appuyer sur l'existence d'un **pôle financier public** dont une des missions

consisterait à assurer à tous, un accès convenable aux services financiers : droit au compte, accès aux moyens de paiement et au crédit...

Les interventions du pôle financier public pourraient revêtir trois formes principales : distribution des crédits ; aides et garanties, participation au capital des entreprises en difficulté. Par leur ancrage territorial, les composantes du pôle financier public peuvent jouer un rôle déterminant pour un développement solidaire des territoires. Ce pôle pourrait aussi contribuer à la mise en place et au financement des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires revendiqués par la Cgt.

Le Grenelle de la mer a retenu l'engagement de créer une filière de déconstruction des navires civils et militaires en fin de vie.

La C.G.T. attache une grande importance à sa mise en œuvre, comme volet d'une véritable politique industrielle, un élément concret de relance économique à travers des emplois nouveaux inscrits dans une perspective de développement durable.

L'engagement gouvernemental, repris dans le livre bleu, est suffisamment clair, pour créer, dès maintenant une filière s'appuyant sur les compétences existantes. DCNS et ses personnels conçoivent, construisent et entretiennent les bâtiments navals militaires. Elle doit aujourd'hui s'engager dans la voie de la déconstruction, parachevant ainsi le cycle de vie d'un navire qu'elle a suivi depuis sa conception, en y incluant, le cas échéant, un réseau d'entreprises des bassins d'emplois concernés.

La CGT a contribué à faire accepter l'idée d'une filière de déconstruction, nous n'accepterons jamais qu'elle ne voit pas le jour.

Dans quelques mois, le porte hélicoptères Jeanne d'Arc rejoindra le port de Brest au terme de son ultime campagne. Ce bâtiment et ceux pourrissant en rade de Brest ou dans la Penfeld, doivent constituer les premiers pas de la constitution de cette filière française de déconstruction de navires prenant appui sur les compétences des arsenaux de Brest et Lorient.

Ce qui n'exclut pas le maintien des activités de constructions neuves et de maintien en condition opérationnelle des équipements navals militaires, dans ces mêmes établissements.

La CGT ne cesse d'alerter sur la situation critique de la Bretagne et sur les risques de rupture d'alimentation énergétique.

Après le grand débat sur l'énergie à l'initiative du gouvernement et le travail réalisé pour élaborer un plan Energie pour la Bretagne, travail ou la CGT a pris toute sa place, qu'en est-il aujourd'hui ?

La demande a progressé entre 2003 et 2007 de 2,4% en Bretagne (+ 1,7% à l'échelle nationale). A l'horizon 2020, les prévisions de croissance restent supérieures à la moyenne nationale. La Bretagne ne produit que 7% de l'énergie qu'elle consomme et l'électricité consommée est essentiellement produite à l'extérieur de la région et acheminée sur de longues distances (300 km pour 80 km pour la moyenne nationale), ce qui risque de se traduire à partir de 2012 par une augmentation du coût de l'énergie, d'où une rupture de l'égalité de traitement.

Des actions sont déjà engagées ou à venir :

- Développement du parc éolien, énergie hydrolienne
- Possibilités d'unités locales de production (bois, biomasse, photovoltaïque, ...)
- Maîtrise de l'énergie
- Sécurisation du réseau de transport...

Mais cela ne suffira pas. La Programmation Pluriannuelle des Investissements de production d'électricité : période 2009/2020 souligne « le caractère alarmant de la situation en Bretagne qui nécessite des mesures d'urgence ».

La CGT, sans opposer les différents modes de production, exige un débat public régional sur la nécessité d'implanter une unité de production en Bretagne partant des besoins et prenant en compte la sécurisation du réseau de transport d'électricité, avec une maîtrise publique de l'énergie.



Jean-Luc PELLIER

politique des transports.

Inscrire le trafic routier dans un cadre de libre concurrence, a eu des conséquences très lourdes sur les conditions sociales du salariat de ce secteur et sur les entreprises elles-mêmes. Le coût des nuisances générées pour la collectivité par le développement du transport routier de marchandises n'est pas pris en compte dans le calcul du coût du transport : pollution, accidentologie, création et entretien des infrastructures routières...

Le Fret ferroviaire subit le même sort depuis l'ouverture de ce mo-

de de transport à la concurrence. Les nouveaux opérateurs captent les trafics les plus rentables. Le Fret ferroviaire est passé, entre 2002 et 2009, de 48GTK à 27,6 GTK. Depuis 2004, 8000 suppressions d'emplois, contraction sans précédent des différents outils de production et la SNCF annonce encore 2600 suppressions d'emplois en 2010 pour cette seule activité !

La plate-forme de trafics combinés de Rennes a été fermée en juin 2005. Aucune solution n'a été, à ce jour, proposée aux entreprises qui souhaiteraient recourir à ce mode des plus vertueux d'un point de vue environ-

nemental.

Sur la région Bretagne, 95% des tonnages transportés sont réalisés par la route. Pourtant, la Bretagne dispose d'atouts importants à mettre au service de l'intermodalité et d'une politique des transports durable : sa façade maritime et l'existence de 4 ports (Lorient, Brest, St Brieuc, St Malo) qui disposent tous d'une installation terminale embranchée au réseau ferré. Un plan pluriannuel d'investissement dans la modernisation des installations portuaires et ferroviaires mené par les pouvoirs publics constituerait une première réponse avec l'engagement

des opérateurs ferroviaires, dont la SNCF, et des entreprises qui doivent être partie prenante des évolutions à mener.

Pour la CGT, seule des politiques publiques claires et lisibles tournées vers la réponse aux besoins des usagers ont permis de développer les activités ferroviaires.

Plus que jamais, dans un contexte économique dégradé, les entreprises publiques démontrent qu'elles restent des atouts incontournables au service de l'économie et donc de l'intérêt général.

La CGT porte la nécessité de mettre en œuvre rapidement une autre

MISE EN PLACE DES CONSEILS DES CPAM DE LA RÉGION BRETAGNE

APPRECIATION DE LA CGT BRETAGNE

Les conseils des CPAM se mettent en place en Bretagne. Les premières réunions se sont tenues les 7 janvier pour le Finistère, le 12 janvier pour les Côtes-d'Armor et le Morbihan, le 13 janvier pour l'Ille et Vilaine.

Les Présidences ont été désignées dans les 4 conseils, et partiellement pour les Vice-présidents et Représentants des organisations dans les différentes commissions où les conseillers sont appelés à siéger. Des réunions complémentaires du conseil sont programmées dans les Côtes-d'Armor (8 février) et l'Ille et Vilaine (le 10 février).

Pour ce qui concerne les premières responsabilités : un premier constat dans les 4 départements, la CFDT obtient 3 Présidences (22, 29, 35) et l'UPA dans le 56. Pour ce qui est des Vice-présidences, le tableau ci-dessous est tout aussi édifiant.

COMMISSIONS	22	29	35	56
MEDEF	1	1	1	
UPA	1	1		
MUTUALISTE	1		1	1
CFTC				1
FO		1		
CFDT				1
CSC				
CGT	0	0	0	0

Quant à la représentation de la CGT dans les différentes commissions de caisses, elle varie suivant chaque département.

La situation dans les CPAM comme pour l'ensemble de la protection sociale pose un triple problème.

La création de la Sécurité Sociale était basée sur la nécessité de répondre aux besoins des assurés sociaux, sur des valeurs collectives et solidaires. Cette logique est durablement malmenée. Les attaques, les multiplications de déremboursements basés uniquement sur la logique de coût financier, mettent à mal les bases créées par nos prédécesseurs.

LA QUESTION DU FINANCEMENT : C'EST UN ENJEU CLE POUR LA CGT

Cela passe par un élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail, aux revenus financiers des entreprises, ainsi qu'une modulation de l'assiette de cotisation en fonction notamment du ratio valeur ajoutée/masse salariale.

LA DÉMOCRATISATION DU SYSTÈME :

L'absence d'élection des administrateurs par les assurés sociaux conjuguée à l'amointrissement de leur rôle et la mise en place des ARS rend de plus en plus opaque la gestion du système et l'éloigne de plus en plus des assurés sociaux.

Historiquement, et pour l'avenir, le syndicalisme a et va avoir un rôle spécifique à jouer pour une protection sociale à la hauteur des enjeux.

Or et particulièrement en Bretagne, la CGT, première organisation syndicale de ce pays, se trouve écartée de la place qui devrait être la sienne au sein des conseils des CPAM.

En Bretagne a été initiée en son temps et de manière singulière la notion de « majorité de gestion » regroupant employeurs, mutualité, personnalités qualifiées et organisations syndicales (hormis CGT et FO).

L'expérience montre que ce mariage de la carpe et du lapin se heurte parfois à des conflits d'intérêts divergents, voire à « une lutte des places » au sein des conseils. Quoi qu'il en soit, « cette majorité de gestion » sans valeur juridique, ne peut ni ne doit exclure la CGT dans une représentation à l'intérieur des conseils.

La C.G.T., au vu de la confiance que les salariés lui portent, doit pouvoir prendre toute sa place dans les commissions des caisses, dans les Vice-présidences. La CGT est force de propositions, la démocratie voudrait qu'elle puisse les exprimer dans les différents conseils. Encore faut-il lui en donner la possibilité.



Des temps forts pour débattre et échanger ensemble

Des dizaines d'ateliers, débats, micro-formations en réponse à toutes les questions pratiques...

L'engagement se nourrit aussi des croisements d'expériences, de la mise en commun des connaissances et des expertises. Durant 3 jours, de nombreux contenus seront abordés dans les débats, en lien avec l'actualité et le rôle des I.R.P.

Sans exhaustivité, citons quelques problématiques :

- Développement humain durable ? Une issue à la crise.
- Quelles interventions revendicatives : emploi, formation professionnelle, protection sociale, retraite, pouvoir d'achat ?
- La conquête de nouveaux droits.
- Egalité professionnelle, discrimination.
- Rôle et place du travail.
- Santé, stress, souffrance au travail.
- Les questions internationales et de l'Europe.
- Le dialogue social et la représentativité.
- Les enjeux de la fonction publique.
- Les activités sociales des C.E. : le droit à la culture, aux vacances, au logement, à la restauration...
- Quelle place pour la presse syndicale et sociale ?

Durant 3 jours, partagez plaisir et convivialité sur les espaces restauration mis à votre disposition, participez à la grande tombola, aux animations et spectacles vivants organisés à votre attention...

Faisons ensemble de ces journées riches d'échanges, de formidables moments festifs !

INSCRIPTION ET DEMANDE DE BADGE D'ACCES—LAISSEZ-PASSER

Vous pouvez vous inscrire en remplissant votre formulaire directement sur www.cgt.fr ou en nous retournant ce coupon à : NVO - Salon des CE-263, rue de Paris - case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Meme Melle M

Nom _____ Prénom _____

Entreprise _____ Secteur d'activité _____

Secrétaire Trésorier adjoint Trésorier Membre Autre

Secrétaire adjoint Délégué du personnel Salarié du CE CHSCT Secrétaire de syndicat

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Fax _____ Email _____

Conception : B. G. - P. A. 2010 - www.cgt.fr